

Objet : Budget supplémentaire de l'exercice 2021

Délibération du Conseil d'administration du 13 décembre 2021

Affichée au siège de la Régie le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-20000693-20211213-DCA2021055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2021

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) du 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de l'EIVP et notamment leur article 18 ;

Vu la délibération 2020-033 du 8 décembre 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021 et la délibération 2021-006 du 16 mars 2021 approuvant l'affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration,

DELIBERE

Article 1^{er} : La délibération 2021-020 du 30 juin 2021 portant approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2021 est abrogée.

Article 2 : Le budget de l'exercice 2021 est modifié comme suit :

Chapitre	Nature	Section de Fonctionnement	Recettes
042	002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 135 755,37 €
Chapitre	Nature	Section de Fonctionnement	Dépenses
011	6067	Fournitures scolaires	+ 5.000,00 €
011	611	Prestations de service	+ 10.000,00 €
011	6156	Services de maintenance	+ 12.000,00 €
011	6226	Honoraires	+ 10.000,00 €
011	6288	Autres charges	+ 8.000,00 €
68	6815	Dotations aux provisions	+ 71.000,00 €
65	6541	Admissions en non valeur	+ 5.000,00 €
65	6574	Subventions	+ 5.000,00 €
67	673	Annulations de titres	+ 9.755,37 €

JL

		Section d'Investissement	Recettes
040	001	Solde d'exécution de la section d'investissements	1.376.321,80 €
Chapitre	Nature	Section d'Investissement – Restes à réaliser N-1	Dépenses
20	2051	Concessions et droits similaires	14.658,00 €
21	2181	Installations générales	11.107,85 €
21	2183	Matériel de bureau et informatique	1.273,73 €
21	2184	Mobilier	2.139,36 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	23.429,86 €
Chapitre	Nature	Section d'Investissement – Crédits à répartir	Dépenses
20	2031	Etudes	100.000,00 €
20	2051	Concessions et droits similaires	100.000,00 €
21	2181	Installations générales	500.000,00 €
21	2183	Matériel de bureau et informatique	400.000,00 €
21	2184	Mobilier	50.000,00 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	123.713,00 €
23	2313	Constructions	50.000,00 €

Article 3 : Les états réglementaires relatifs au budget supplémentaire 2021 de la Régie annexés à la présente délibération sont approuvés.

Article 4 : Le Président du Conseil d'administration est autorisé à procéder par voie de décision et à l'intérieur d'un même chapitre aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, tant dans la section d'investissement que dans la section de fonctionnement.

